

Bulletin d'inscription valant convention

À nous retourner à l'attention de Ouiza Belamri Sadi Haddad
- Par courrier : Admical - 6 boulevard Saint-Denis - 75010 Paris
- Par fax : 01 42 55 71 32
- Par e-mail : institut@admical.org

Pour les porteurs de projets

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales de ventes

☐ J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour permettre de me recontacter et de me faire parvenir la newsletter d'Admical, ainsi que des informations sur les formations Admical.

Participant : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom Prénom
Fonction
Tél. Portable (en cas de besoin)
E-mail Raison sociale
Adresse
Code postal Ville
Dossier d'inscription suivi par (si différent)
Tél. Fax
E-mail
Siret N° TVA intracommunautaire
Secteur d'activité Code Naf

Intitulé de la formation :

☐ Initiation à l'évaluation de l'impact social

Tarif :

☐ Adhérent

☐ Non Adhérent

Date :

Conditions de règlement :

☐ J'effectue mon règlement par chèque d'un montant de (à l'ordre de KIMSO)
☐ J'effectue mon règlement par virement bancaire d'un montant de (virement : nous contacter)
☐ Je règle à réception de la facture
☐ Le règlement sera effectué par un organisme collecteur (Agefos, OPCA...) :
Déclaration d'activité de formation n° 11 75 35 782 75

Contact
Raison sociale
Adresse
Code postal Ville
Dossier d'inscription suivi par (si différent)
Tél. Fax

Facturation :

Établissement à facturer (si différent)
Adresse de facturation (si différente)
Contact

À

Le

Nom - Fonction
Signature¹

Cachet¹

La signature du présent bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Inscription

Votre demande d'inscription nécessite l'envoi du bulletin d'inscription dûment complété par fax, courrier ou email*. Une commande expressément formulée par l'envoi du bulletin d'inscription est ferme et définitive. Le client s'engage alors à être présent à la date, au lieu et aux heures prévues. Tout manquement sera considéré comme une annulation.

Nous définissons pour chaque formation un nombre minimum et maximum de participants ; les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre maximum est atteint. Les inscriptions réglées sont retenues en priorité.

*en cas de financement, contactez directement Admical pour l'inscription :
01 42 55 71 32 ou institut@admical.org.

Tarifs et règlement

Les prix de nos formations sont fixes et non négociables. Ils prennent notamment en compte la création du dossier pédagogique. Les frais de transport et de restauration sont à la charge du participant.
Tout stage commencé est dû en totalité.

Votre règlement peut être effectué par virement à un compte (BNP Paribas N° 30004 00804 00010222211 36) ou par chèque à l'ordre d'Admical. En cas de règlement de l'inscription par un organisme collecteur (OPCA, agefos...), l'entreprise, solidairement débitrice, doit lui transmettre la demande de prise en charge avant le début de la formation.

Le numéro d'activité de formation d'Admical est le N° 11 75 35 782 75.

La demande doit figurer sur le bulletin d'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera facturée au participant. Une facture vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Accusé de réception et confirmation

Dès réception du bulletin d'inscription, nous accusons réception de votre inscription et vous envoyons une convention de formation.

Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

Annulation - report - remplacement

Admical se réserve le droit de supprimer ou de reporter une session avant sa date. En cas de suppression, nous procédons au remboursement de la totalité des droits d'inscription, sans autre indemnité (réservation de transport, hôtel, etc)

Toute annulation doit être formulée par écrit.

En cas d'annulation de la part du participant à partir de 7 jours ouvrés avant la formation, Admical se réserve le droit de facturer 100% de retenue du prix convenu TTC. En cas d'annulation entre 14 et 8 jours, la retenue sera de 50% du prix convenu TTC. En cas d'annulation entre 20 et 15 jours, la retenue sera de 30% du prix convenu TTC. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

En cas de report, à partir de 10 jours ouvrés avant la formation, Admical se réserve le droit de facturer 30% de retenu du prix convenu TTC. Le report doit être effectué sur la prochaine session proposée. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

Remplacement

Le participant garde la liberté de se faire remplacer sans frais par une autre personne dont il doit nous communiquer le nom par écrit, au minimum 2 jours avant la formation.